

Les solutions d'accessibilité



Heinrich & Bock
Environnement & Travaux Publics

Groupe Eurobéton



Kits Parking Handicapés • Pavés Guide
Pavés Podo tactile • Blocs Marche visuels et tactiles



Heinrich & Bock

Environnement & Travaux Publics

Groupe Eurobéton

Objet : Kit Parking Handicapés

Madame, Monsieur,

Afin de vous permettre de répondre aux nouvelles normes relatives aux **«accès handicapés»** et plus particulièrement à celles contenues dans les décrets arrêtés et circulaires de la loi du 11 février 2005 HEINRICH & BOCK a développé un concept simple, innovant et valorisant pour la réalisation des places de **«Stationnement automobile»**

Caractéristiques du produit

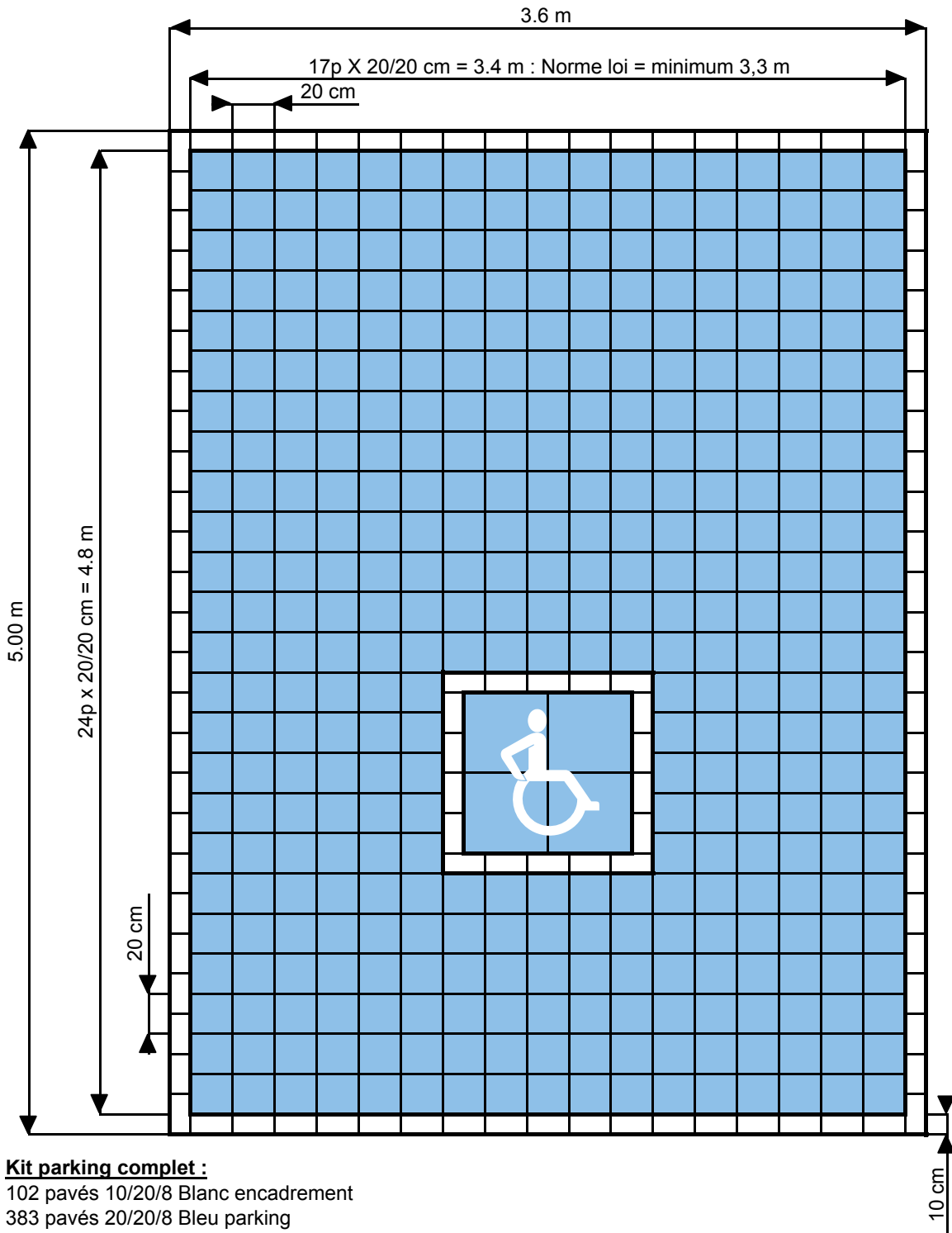
- Revêtement scintillant et antidérapant facile à identifier,
- Produits inaltérables à base d'agrégats naturels **ne nécessitant aucun entretien**
- Kit de repère préalable par macaron séparé assorti au parking,
- Concept incitant au respect de l'emplacement,
- Rapidité et simplicité de mise en place (découpe enrobé, intégration dans pavages etc.),
- Ensemble démontable et réutilisable,
- Facile à poser (kit sur 2 palettes) sans coupes,
- Conformité normative*.

Nous sommes à votre disposition pour tous compléments d'informations, n'hésitez pas à nous mettre à contribution dans le cadre de vos besoins.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le service commercial

Kit Parking Handicapés

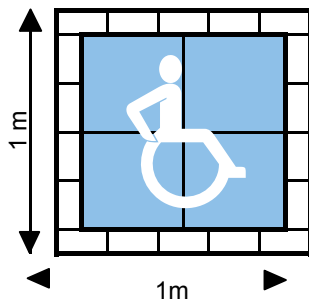


Kit parking complet :

102 pavés 10/20/8 Blanc encadrement
 383 pavés 20/20/8 Bleu parking
 1 kit de 4 dalles 40/40/8 (Logo handicapé)
 Emprise au sol : 3.6m x 5m
 Poids : 3240 kg
 Surface totale : 18 m²

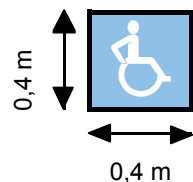
Kit macaron seul :

4 dalles 40/40/8 Bleu
 18 pavés 10/20/8 Blanc
 Poids : 180 kg
 Surface : 1 m²



Macaron de pré-signalisation :

1 dalle 40/40/8 Bleu
 Poids : 28 kg
 Surface : 0,16 m²





Article 3 bâtiment collectif

I. - Tout parc de stationnement automobile intérieur ou extérieur dépendant d'un bâtiment d'habitation, qu'il soit à l'usage des occupants ou des visiteurs, doit comporter une ou plusieurs places adaptées répondant aux conditions du II ci-après.

Ces places adaptées sont localisées à proximité de l'entrée du bâtiment ou de l'ascenseur et reliées à ceux-ci par un cheminement accessible tel que défini selon les cas à l'article 2 ou à l'article 5.

II. - Les places des parcs de stationnement automobile adaptées pour les personnes handicapées doivent répondre aux dispositions suivantes :

1/. Nombre

Les places adaptées destinées à l'usage des occupants doivent représenter au minimum 5% du nombre total de places prévues pour les occupants. De plus, les places adaptées destinées à l'usage des visiteurs doivent représenter au minimum 5% du nombre total de places prévues pour les visiteurs. Dans les deux cas, le nombre minimal de places adaptées est arrondi à l'unité supérieure.

2° Repérage

Un marquage au sol doit signaler chaque place adaptée destinée aux visiteurs.

3° Caractéristiques dimensionnelles

Une place de stationnement adaptée doit correspondre à un espace horizontal au dévers près, infé-

rieur ou égal à 2%. La largeur minimale des places adaptées doit être de 3,30m.

Article 3 Etablissement recevant du public

I. - Tout parc de stationnement automobile intérieur ou extérieur à l'usage du public et dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public doit comporter une ou plusieurs places de stationnement adaptées pour les personnes handicapées et réservées à leur usage.

Les caractéristiques de ces places sont définies au II du présent article.

Ces places adaptées sont localisées à proximité de l'entrée, du hall d'accueil ou de l'ascenseur et reliées à ceux-ci par un cheminement accessible tel que défini selon les cas à l'article 2 ou à l'article 6. Les emplacements adaptés et réservés sont signalés.

II. - Les places des parcs de stationnement automobile adaptées pour les personnes handicapées doivent répondre aux dispositions suivantes :

1/. Nombre

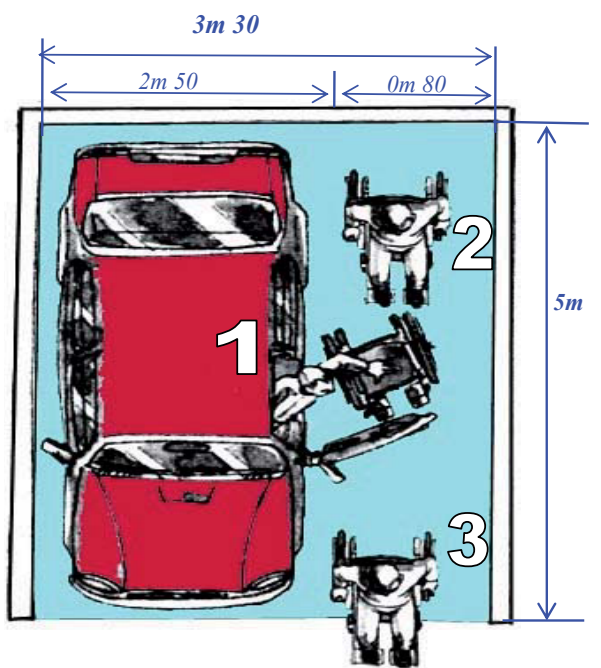
Les places adaptées destinées à l'usage du public doivent représenter au minimum 2% du nombre total de places prévues pour le public. Le nombre minimal de places adaptées est arrondi à l'unité supérieure. Au-delà de 500 places, le nombre de places adaptées, qui ne saurait être inférieur à 10, est fixé par arrêté municipal.

2/. Repérage

Chaque place adaptée destinée au public doit être repérée par un marquage au sol ainsi qu'une signalisation verticale.

3/. Caractéristiques dimensionnelles

Une place de stationnement adaptée doit correspondre à un espace horizontal au dévers près, inférieur ou égal à 2%. La largeur minimale des places adaptées doit être de 3,30 m.



Caractéristiques dimensionnelles de la place stationnement adaptée





KIT COMPLET



MACARON SEUL



Le Bloc marche escalier n°1 loi Etablissement recevant du public et Bâtiment d'habitation collectif

(Extrait) «Toute volée d'escalier comportant trois marches ou plus doit répondre aux exigences applicables aux escaliers des parties communes visées à l'article 6-1, à l'exception de la disposition concernant l'éclairage.

Toute volée d'escalier comportant moins de trois marches doit répondre aux exigences applicables aux escaliers des parties communes visées au 2° de l'article 6-1, à l'exception de la disposition concernant l'éclairage.»

(Extrait) «En haut de l'escalier, un revêtement de sol doit permettre l'éveil de la vigilance à une distance de 0,50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile.

La première et la dernière marches doivent être pourvues d'une contremarche d'une hauteur minimale de 10 cm, visuellement contrastée par rapport à la marche.

Les nez de marches doivent répondre aux exigences suivantes :

être contrastés visuellement par rapport au reste de l'escalier ; être non glissants ; ne pas présenter de débord excessif par rapport à la contremarche.»



Pavés Structurés Podo-Tactiles

FORMATS :

20 x 20 cm ép. 8 cm
40 x 40 cm ép. 8 cm
40 x 40 cm ép. 4 cm

POIDS :

175 kg/m² (8 cm)
96 kg/m² (4 cm)

COLORIS :

BLANC

CARACTERISTIQUES :

Pavés béton bi-couches
Surface lisse **avec plots bombés** en relief de 5 mm
de hauteur et 25 mm de diamètre disposés quinconce.



FORMATS :

20 x 20x cm ép. 8 cm

POIDS :

175 kg/m²

COLORIS :

BLANC

CARACTERISTIQUES :

Pavés béton bicouches
Surface lisse avec **3 bandes bombées** en relief de 5 mm
de hauteur et 25 mm de longueur disposées en quinconce
Contours réguliers avec légers chanfreins et taquets
d'écartement



Pavés Structurés Guides



Réalisé en collaboration avec le CÉP



Heinrich & Bock
Environnement & Travaux Publics

Groupe Eurobéton

Heinrich & Bock SAS
Zone industrielle Sud - BP 20208
67790 STEINBOURG
Tél : 03 88 01 87 07
Fax : 03 88 01 87 11
E.mail : info@heinrich-bock.com